



COVID-19 -Protocole de reprise d'activité-Cours de Kizomba- Association Kizatours

Auteur : Jovany NKOOGO NGOU MILAMA (Président de l'association)

Date de publication : 10/08/2020

Mail : kizatours@gmail.com

Depuis le 17 mars dernier, les entreprises françaises ainsi que les associations font face à une situation particulière liée au COVID-19 et aux mesures de confinement et de mise en place de mesures barrières qui ont été prises par le gouvernement. Dans ce cadre, l'association Kizatours a été amené à suspendre notre activité.

La reprise des cours de danses est dorénavent possible avec les nouvelles mesures gouvernementales, c'est pourquoi l'association Kizatours tient à mettre en place une synthèse de recommandations et de mesures à prendre en compte pour permettre la reprise d'activité. Cette liste est non exhaustive et se veut être un guide pour accompagner les adhérents, professeurs et membres du bureau de l'association.

Par principe, les gestes barrières* doivent être systématiquement respectés. * Gestes barrières: https://solidaritesante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf [Recommandationss essentielles](#)

L'association Kizatours s'engage donc à consulter régulièrement le site <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus> pour connaître les dernières mises à jour en matière de consignes sanitaires de manière à pouvoir les communiquer le plus rapidement possibles à ces adhérents.

L'association Kizatours dresse ci-dessous l'ensemble des règles suivantes (non exhaustives) qu'elle va mettre en œuvre pour assurer une reprise des cours de danses qui respectent toutes les prérogatives gouvernementales à savoir :

- L'association prévoit 1 ou 2 personnes en charge du rappel des mesures et gestes barrières à respecter dès l'entrée dans la salle des cours de danses pour que le cas échéant : un dispositif d'alerte interne pour encourager les danseurs à effectuer des remontées individuelles d'information en lien avec une éventuelle exposition, auprès des professeurs ou membre du bureau de l'association. Objectif: situer aussi précisément que possible la date d'exposition et orienter les salariés vers le médecin le

médecin traitant.

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise: on se salue de loin.
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection.
- Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche. Interactions non nécessaires prohibées.
- Distance de sécurité de 2 mètres minimum entre chaque couple de danseurs, soit 4m²/personne selon les autorités sanitaires.
- Lavage régulier des mains à l'aide du gel hydro alcooliques fourni par l'association Kizatours
- Les danseurs doivent se présenter avec des masques personnels à usage unique ou masques en tissu lavables dits «masques grand public»
- Boîtes de masques à disposition
- Regroupements idéalement limités à 10 couples de danseurs dans une même pièce.
- Mettre à disposition des poubelles et mettre en place un circuit de vidage en respectant les mesures d'hygiène barrière, papiers essuie main jetable,

Gestion d'une personne symptomatique dans l'association

Pour la gestion d'une personne symptomatique, la FIM invite à se référer au protocole national de déconfinement (page 17): <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>